



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CAT

Question écrite n° 3249

Texte de la question

M. Charles Miossec attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur l'insuffisance actuelle de places en centre d'aide par le travail. Il lui cite à titre d'exemple la situation dans le Finistère. Au 1er décembre 1992, 33 jeunes adultes de plus de 20 ans étaient maintenus en IME, malgré une orientation CAT, 112 places sont à créer pour assurer les sorties normales des IME de 1993 à 1995, 340 demandes de placement en CAT sont par ailleurs en instance au sein des différentes associations d'animation et d'accueil du département. La direction départementale des affaires sanitaires et sociales a estimé à 442 places les besoins envisagés de 1990 à 1993. Parallèlement, 63 places ont été autorisées de 1991 à 1993 et 235 places agréées par la Crisms en 1990 et en 1991 sont en instance d'autorisation au sein de vos services. Afin d'essayer de résorber ce déficit de places, il lui demande quelles sont les dispositions que le Gouvernement entend prendre notamment pour, dans un premier temps, intégrer les 235 places.

Texte de la réponse

On constate actuellement une demande importante de places en structures spécialisées dans l'accueil des personnes handicapées. Ce besoin trouve essentiellement son origine dans la conjugaison de facteurs structurels, comme la prolongation de la durée de la vie ou l'évolution rapide de notre société qui rend l'insertion plus difficile. D'une manière générale, le nombre actuel d'établissements (environ 5 200) et de places (environ 265 000) demeure encore insuffisant et le Gouvernement est très préoccupé par ce problème de l'accueil en structure spécialisée. Les évolutions constatées depuis deux décennies rendent indispensable une politique active d'accueil visant à créer des places en nombre suffisant et à se doter des instruments permettant d'améliorer qualitativement le fonctionnement des établissements et services. À ce titre, les redeploiements de moyens, lorsqu'ils sont possibles, ainsi que la mise en œuvre de programmes pluriannuels de places nouvelles, dans un cadre déconcentré et partenarial, ont constitué les instruments majeurs de l'effort entrepris par les pouvoirs publics en vue d'accroître les capacités existantes. L'analyse des bilans de réalisation des deux plans pluriannuels CAT et MAS, en voie d'achèvement, permettra d'apprécier l'opportunité et l'ampleur des créations de places encore nécessaires dans ce secteur, sachant que le financement de 2 000 places supplémentaires en CAT figure déjà au projet de budget pour 1994.

Données clés

Auteur : [M. Miossec Charles](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3249

Rubrique : Handicaps

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1862

Réponse publiée le : 13 décembre 1993, page 4458